

SÉANCE DU 20 MARS 2017

N° 43/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 mars 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 mars 2017,

Objet de la délibération :

MARPA : désignation des représentants de la CCLL

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 83
- Absents : 16
 - Dont suppléés : 0
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 4
- Votants : 91

L'an deux mil dix-sept

Le vingt mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Daudey Pierre à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Pernin Daniel, M. Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, M. Maugain Romuald à M. Grenier Jean-Claude, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, Mme Magneron Monique à M. Longeot Jean-François, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah
- Procuration** Mmes Keller Véronique & Beaune Catherine, Ms. Moniotte Jacques & Edme Philippe
- Excusé(e)** Mme Henry-Leloup Jacqueline, Ms. Barbet Henri, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La CCLL doit désigner parmi le conseil et le Conseil d'Administration du CIAS 7 délégués pour constituer le collège des membres de droit de l'association de gestion de la MARPA avec le maire d'Ornans, le conseiller départemental et un représentant de la MSA qui viendront compléter l'association de gestion avec le collège des membres actifs au nombre de 10 (un médecin, une infirmière, un représentant local des associations d'aide à domicile, un représentant du club du 3^{ème} âge, un délégué cantonal de la MSA, un résident titulaire ou suppléant, un représentant des familles, deux représentants de la population et un représentant du centre social).

Pour rappel, les missions de l'association de gestion sont :

- La gestion et l'animation de la MARPA,
- La recherche de fonds nécessaires à la mise en œuvre des objectifs,
- Le respect de la charte MARPA,
- Le recrutement, l'emploi et l'encadrement des personnels,
- La coordination des moyens pour favoriser la qualité de l'accompagnement des personnes âgées.

- Considérant les candidatures de Monique Magneron, Françoise Conche et Gabriel Galli membres du CIAS et de Virginie Calvi, Michèle Beauvais, Maxime Groshenry, membres depuis la création de l'association de gestion en 2015,
- Considérant qu'un siège de conseiller communautaire reste à pourvoir et qu'aucun conseiller n'est candidat dans l'immédiat,

Le conseil, invité à se prononcer, arrête la nouvelle composition de l'association de gestion issue du collège des membres de droit ainsi :

BEAUVAIS Michèle		CCLL
CALVI Virginie		
GROSHENRY Maxime		
MAGNERON Monique		CIAS
CONCHE Françoise		
GALLI Gabriel		

Fait et délibéré en séance, le 20.03.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président